



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 211-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.280

Déposée le : 13.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Soder (Biel/Bienne, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Riesen (La Neuveville, ES)
von Bergen (Uetendorf, PEV)
Schild (Bern, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 36/2024 du 17 janvier 2024
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Recyclage des couches jetables et promotion des couches lavables

Les couches jetables pèsent lourd sur l'environnement et dans le porte-monnaie des jeunes parents. Selon l'Office fédéral de l'environnement, les couches usagées représentent 10 % des ordures ménagères, et on estime à une tonne la quantité de couches dont un enfant a besoin jusqu'à ce qu'il soit propre. Il serait d'ailleurs préférable pour l'environnement de les recycler plutôt que de les brûler. La valorisation thermique des ordures ménagères permet certes de produire de l'énergie, mais une très grande partie part aussi en fumée. La société Remondis teste des installations pilotes aux Pays-Bas pour le recyclage des couches jetables, qui contiennent entre autres des matières synthétiques. Grâce à l'hydrolyse thermique sous pression, il est possible d'extraire du granulé plastique, du papier et du biogaz de ces couches, mais en Suisse, il n'existe à l'heure actuelle aucune possibilité de les recycler. Outre la facture environnementale, c'est aussi le budget des familles qui pourrait être allégé grâce à des sacs à ordures spéciaux pour les couches jetables, puisque leur évacuation coûte en moyenne quelque 3 500 francs par enfant.

En Allemagne, les foyers avec enfants reçoivent un sac à ordures gratuit chaque mois jusqu'au deuxième anniversaire des enfants en âge de porter des couches. Les foyers où vivent des personnes incontinentes reçoivent également un sac gratuit tous les mois. En Allemagne toujours, les personnes concernées, qui souhaitent recevoir des sacs à ordures gratuits pour les couches ou bénéficier de l'aide unique pour l'achat de couches lavables, peuvent remplir un formulaire de demande et l'envoyer à l'administration de leur ville ou de leur commune, assorti des justificatifs nécessaires, c'est-à-dire une copie de l'acte de naissance des enfants en âge de porter des couches, les copies des factures d'achat des couches lavables (pour les demandes d'aide unique) et une attestation médicale récente pour les personnes nécessitant des soins et pour les personnes incontinentes. Les sacs à ordures spéciaux pour les couches sont distribués par

l'administration après vérification de ces documents. Les couches et les protections contre l'incontinence peuvent être jetées dans ces sacs. Ceux-ci sont ensuite collectés dans la rue, selon un calendrier de ramassage des ordures.

Ce ramassage pourrait être remplacé par des points de collecte dans les déchetteries et les couches jetables pourraient laisser place à une alternative écologique, à savoir des couches lavables en tissu. Mais si le bilan écologique des couches lavables est généralement bien meilleur que celui des couches jetables, l'investissement de départ, relativement élevé, constitue un frein pour les ménages qui doivent déboursier entre 500 et 700 francs. Dans certaines régions d'Allemagne, les familles qui optent pour des couches lavables peuvent compter sur une aide d'environ 100 euros par enfant. En Suisse, aucune commune ne dispose pour l'instant d'un instrument pour encourager l'achat de couches lavables en tissu.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment les couches et les protections contre l'incontinence pourraient-elles être collectées séparément et recyclées ?
2. Comment les communes pourraient-elles être soutenues dans la mise en place d'un système de recyclage des couches ?
3. Dans quelle mesure les coûts de sacs à ordures spéciaux pour les couches pourraient-ils être pris en charge, à l'instar des modèles allemand et hollandais ?
4. Quelles incitations et actions de sensibilisation, telles que des aides financières ou des conseils fournis par les centres de puériculture, pourraient-elles voir le jour afin de promouvoir l'utilisation de couches lavables ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Comment les couches et les protections contre l'incontinence pourraient-elles être collectées séparément et recyclées ?*

D'un point de vue technique, il est aujourd'hui déjà possible de recycler des couches. De manière générale, il serait possible de procéder à un recyclage des couches à l'aide d'un système de collecte et de transport adapté (qui devrait toutefois encore être mis en place) ainsi que d'une installation pouvant être exploitée de manière rentable.

Une revue de la littérature spécialisée montre qu'une quantité minimum de 8000 tonnes de couches jetables par an serait nécessaire pour garantir l'exploitation rentable et durable d'une installation de recyclage. En parallèle, il faudrait mettre en place une solution efficace pour la collecte des couches et leur transport jusqu'à l'installation de recyclage.

La population du canton de Berne compte actuellement environ un million de personnes. La quantité correspondante de couches s'élève à quelque 10 000 tonnes par an. Le volume nécessaire à l'exploitation rentable d'une installation de recyclage serait donc disponible. En raison de la superficie importante du canton, des conditions topographiques et de la répartition de la population, il serait toutefois difficile de mettre en place un système de collecte efficace incluant le transport des couches jusqu'à l'installation.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de mettre en place de manière judicieuse des systèmes distincts de collecte et de recyclage des couches et des protections contre l'incontinence. On note d'ailleurs le manque d'initiatives des pouvoirs publics et du secteur privé allant dans ce sens.

2. *Comment les communes pourraient-elles être soutenues dans la mise en place d'un système de recyclage des couches ?*

Le canton pourrait soutenir les communes lors de la mise en place d'un système de recyclage des couches en partageant avec elles son savoir-faire, par exemple concernant l'économie circulaire, ainsi que ses expériences réalisées dans le domaine des collectes sélectives.

Cependant, comme déjà mentionné dans la réponse à la question 1, l'exploitation d'une installation de recyclage de couches jetables dans le canton de Berne n'est pour l'instant pas envisageable.

En ce qui concerne le recyclage des couches lavables, il faudrait là aussi pouvoir garantir de disposer de la quantité minimum de couches usagées nécessaire à l'exploitation rentable d'une installation dédiée – et ce sachant qu'en Suisse, seuls environ 3 % des ménages avec des enfants en âge de porter des couches utilisent des couches lavables.

Avant que le canton ne puisse soutenir les communes pour le recyclage des couches en tissu grâce à son savoir-faire technique et son expertise, les communes elles-mêmes ainsi que le secteur privé sont appelés à créer des mesures incitatives à l'intention des familles avec des enfants utilisant des couches en tissu ainsi que de l'industrie du recyclage.

3. *Dans quelle mesure les coûts de sacs à ordures spéciaux pour les couches pourraient-ils être pris en charge, à l'instar des modèles allemand et hollandais ?*

Les communes sont libres de prendre en charge les coûts liés à d'éventuels sacs de collecte dans le cadre d'un programme de recyclage de couches. Les communes seraient responsables de la mise en place tout comme du financement d'une telle offre.

4. *Quelles incitations et actions de sensibilisation, telles que des aides financières ou des conseils fournis par les centres de puériculture, pourraient-elles voir le jour afin de promouvoir l'utilisation de couches lavables ?*

Comme déjà mentionné, seuls environ 3 % des ménages suisses avec des enfants en âge de porter des couches utilisent des couches en tissu. Si cette faible proportion est certainement en partie imputable aux coûts d'achat de ces couches, les contraintes liées au lavage et à leur utilisation un peu plus compliquée représentent également un frein considérable. La plus-value écologique des couches lavables par rapport aux couches jetables n'est par ailleurs pas flagrante. Pour le canton, il n'existe donc pas de base suffisante pour justifier la mise en place de mesures d'incitation.

Les services de conseil parental, les sages-femmes tout comme le personnel des maternités et maisons de naissance maîtrisent bien les questions liées aux couches. Leur engagement dans ce domaine permet donc déjà de sensibiliser les personnes concernées tout en leur fournissant des informations fiables sur le sujet.

Destinataire
– Grand Conseil